

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7704 SÉANCE DU 30 mars 2026

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
 Maude St-Onge	 Greffière

**TRANSFERT DU PERMIS D'UTILISATION DU LOT
COMMUNAUTAIRE 1596-196 DE LA RÉSERVE 7A ET CESSIONS À
BAIL**

Attendu que, par la résolution #5910 adoptée lors de l'assemblée régulière du 20 juin 2007, le Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** ») a émis à M. Alain Sioui un permis d'utilisation sur le lot 1596-196 de la réserve 7A de Wendake (« **Lot** ») conformément à la *Politique de gestion des terres communautaires à vocation commerciale et industrielle* (« **Politique** ») aux fins suivantes : un entrepôt électrique, un commerce d'armoires de cuisine et un commerce de vente et d'entreposage de couvre-planchers (« **Permis** »);

Attendu que Mme Jessika Sioui (« **Acquéreuse** ») souhaite acquérir les actifs de M. Alain Sioui (« **Vendeur** ») et poursuivre ses activités sur le Lot aux mêmes fins;

Attendu que, conformément aux articles 7.2. et 7.3. la Politique, le 8 décembre 2025, le Vendeur a déposé au Conseil une demande de transfert de permis d'utilisation au bénéfice de l'Acquéreuse (« **Demande** »);


Attendu que la Demande a été évaluée par le comité institué par la Politique et que ce dernier recommande au Conseil de procéder au transfert du Permis du Vendeur à l'Acquéreuse;

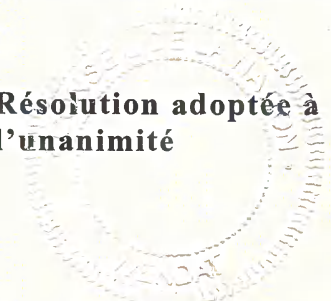
Page 1 de 4

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 2 avril 2026

**Résolution adoptée à
l'unanimité**


GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7704 SÉANCE DU 30 mars 2026

**TRANSFERT DU PERMIS D'UTILISATION DU LOT
COMMUNAUTAIRE 1596-196 DE LA RÉSERVE 7A ET CESSION À
BAIL**

Attendu que, conformément à l'article 9.1. de la Politique, l'Acquéreuse a déposé au Conseil, le 8 décembre 2025, une demande de cession à bail d'une partie du Lot pour Mme Annick Picard à l'une des fins prévues par le Permis, soit un commerce d'entreposage de couvre-planchers, pour une durée de 60 mois (« **Cession à bail pour Annick Picard** »);

Attendu que, conformément à l'article 9.1. de la Politique, l'Acquéreuse a aussi déposé au Conseil, le 9 décembre 2025, une demande de cession à bail d'une partie du Lot pour l'entreprise Ma Fabrik Armoire et Design inc. à l'une des fins prévues par le Permis, soit un commerce d'armoires de cuisine, pour une durée de 60 mois (« **Cession à bail pour Ma Fabrik** »);

Attendu que la Cession à bail pour Annick Picard et la Cession à bail pour Ma Fabrik ont été évaluées par le comité institué par la Politique suivant l'article 9.4. de la Politique, et que ce dernier recommande au Conseil d'autoriser les cessions à bail et d'émettre respectivement à Mme Annick Picard et à Ma Fabrik Armoire et Design inc. un permis d'utilisation valable pour la durée de leur bail.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Daniel Sioui, appuyé par le Chef familial William Romain, et résolu :

- **De transférer** le permis d'utilisation du lot communautaire 1596-196 de la réserve 7A de Wendake (« **Lot** ») à Mme Jessika Sioui (« **Utilisatrice** ») aux fins d'exploiter un entrepôt électrique, un commerce d'armoires de cuisine et un commerce de vente et d'entreposage de couvre-planchers, aux conditions suivantes (« **Permis** »);

1. Le Lot demeure la propriété de la Nation Wendat, et par conséquent, le permis d'utilisation ne confère aucun droit, notamment l'obtention d'un certificat de possession ou d'occupation;

Page 2 de 4

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 2 avril 2026 **Résolution adoptée à
l'unanimité**

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7704 SÉANCE DU 30 mars 2026

**TRANSFERT DU PERMIS D'UTILISATION DU LOT
COMMUNAUTAIRE 1596-196 DE LA RÉSERVE 7A ET CESSION À
BAIL**

2. L'Utilisatrice doit aménager le Lot de façon sécuritaire et y maintenir un environnement propre, afin d'éviter tout risque d'accident;
 3. L'Utilisatrice doit faire en sorte que le Lot et les activités qui y seront pratiquées répondent à tout moment aux normes environnementales applicables;
 4. Les fins d'utilisation du Lot ne peuvent être modifiées sans l'autorisation écrite préalable du Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** »);
 5. Le permis d'utilisation du Lot ne peut être transféré, cédé ou légué sans l'autorisation écrite préalable du Conseil;
 6. Le permis d'utilisation demeure assujéti à la *Politique de gestion des terres communautaires à vocation commerciale et industrielle* (« **Politique** »), tel qu'il pourra être modifié, sans droit acquis.
- **D'abroger** la résolution #5910, adoptée lors de l'assemblée régulière du 20 juin 2007, afin de tenir compte de la présente résolution;
 - **D'autoriser** sans frais, la cession à bail par l'Utilisatrice, d'une partie du Lot en faveur de Mme Annick Picard à l'une des fins prévues par le Permis, soit un commerce de vente et d'entreposage de couvre-planchers, pour une durée de 60 mois, aux conditions prévues à la Politique;
 - **D'autoriser** sans frais, la cession à bail par l'Utilisatrice, d'une partie du Lot en faveur de l'entreprise Ma Fabrik Armoire et Design inc. à l'une des fins prévues par le Permis, soit un commerce d'armoires de cuisine, pour une durée de 60 mois, aux conditions prévues à la Politique;

Page 3 de 4

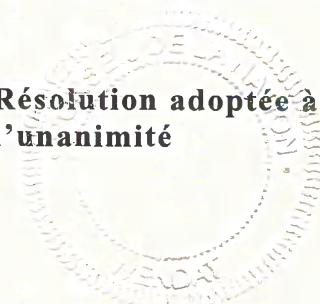
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 2 avril 2026

**Résolution adoptée à
l'unanimité**

Maude St-Onge

GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7704 SÉANCE DU 30 mars 2026

**TRANSFERT DU PERMIS D'UTILISATION DU LOT
COMMUNAUTAIRE 1596-196 DE LA RÉSERVE 7A ET CESSION À
BAIL**

- **D'autoriser** le directeur des Services techniques et Infrastructures, à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution;
- **Que** la présente résolution demeure assujettie à la Politique, telle qu'elle pourra être modifiée, sans droit acquis.

[Fin de la résolution]

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 2 avril 2026

**Résolution adoptée à
l'unanimité**

Maude St-Onge

GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE

